



No de résolution  
ou annotation



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 10 décembre 2024 à 19h, à l'hôtel de ville sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, sous la présidence de M<sup>me</sup> Jocelyne Bates, mairesse.

**Sont présents :**

M<sup>me</sup> Jocelyne Bates, mairesse  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin, conseillère  
M. Martin Gélinas, conseiller  
M<sup>me</sup> Annick Latour, conseillère  
M. Sylvain Bouchard, conseiller  
M<sup>me</sup> Marie Levert, conseillère  
M. Michel LeBlanc, conseiller

**Sont également présentes :**

M<sup>me</sup> Marie-Josée Halpin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien, greffière  
M<sup>me</sup> Annie Lo, trésorière  
M<sup>me</sup> Amélie Hudon, directrice du Service des communications

**290-12-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

**1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

**POINTS DE DÉCISION**

**291-12-24 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* dictant l'adoption du budget de la Ville pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT la présentation du budget.

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2025, tel que présenté, au montant de 41 550 930 \$.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution



No de résolution  
ou annotation

**292-12-24**     **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption, au plus tard le 31 décembre de chaque année, du programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal d'immobilisations.

Il est proposé par:     M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par:             M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour un montant total de 62 142 187 \$ réparti comme suit:

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2025	5 249 305 \$
2026	17 691 850 \$
2027	39 201 032 \$

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

-----     **2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- M. Richard Favreau;
- M. Michel Vachon.

**293-12-24**     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :     M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par :             M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19h35.

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Jocelyne Bates  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière

*Je soussignée, certifiée par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024 à 19 h.*

*Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.*

\_\_\_\_\_  
Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière